Département de Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Toul

Canton Nord Toulois

COMMUNE DE TREMBLECOURT

(54385)

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 05.25

PERMISSION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE
Impasse des Noyers – Terrain de jeux

Le Maire de TREMBLECOURT,

Vu la demande en date du 03/04/2025 par la Foyer Anim'Haye, représentée par Mme Nadine COLIN, domiciliée 6 place de la Halle à TREMBLECOURT, demande l'autorisation d'occuper temporairement l'aire de jeux communale afin d'organiser une manifestation publique,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, articles L. 2121-1 et L. 2122-1

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-2,

ARRETE

Article 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper l'aire de jeux communale dimanche 22 juin 2025 en vue d'organiser une manifestation publique.

Article 2 : Dans le cadre de cette occupation, le bénéficiaire s'engage à ne pas troubler la tranquillité publique.

Article 3 : Le bénéficiaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation. En cas de dégradation ou de salissure, la commune fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du bénéficiaire.

Article 4 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le bénéficiaire des obligations susvisées ou pour tout autre raison d'intérêt général.

Article 5 : La secrétaire générale de mairie et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tremblecourt, le 10/04/2025

Régis FAVRET,

MAIRIE DE TREMBLECOURT (M. & M.)

Maire